

être grave du point de vue immédiat de l'intéressé, mais on ne saurait vraiment prétendre que, du point de vue de la nation tout entière, cela puisse être véritablement sérieux.

La CCF a présenté une proposition de sous-amendement qu'on trouvera au hansard du 1 février 1954, page 2217. On peut notamment y lire ceci :

...la crise grave et croissante du chômage qui sévit maintenant au pays exige l'intervention immédiate du gouvernement fédéral pour empêcher la détresse économique de s'aggraver.

Maintenant, monsieur l'Orateur, mettons en regard de cela l'amendement proposé par l'opposition officielle et appuyé par mon collègue, l'honorable député de Vancouver-Quadra, dans lequel il est déclaré que la Chambre est d'avis que le comité permanent des relations industrielles devrait étudier sans délai la question du chômage au Canada et formuler des vœux quant aux méthodes à brève et à longue échéances qu'il faudrait adopter pour régler le problème de façon efficace. Le sous-amendement de la CCF énonce, en fait, que le problème du chômage exige une action immédiate de la part du gouvernement fédéral. Celui-ci, pour sa part, par la voix du ministre du Travail (M. Gregg), du premier ministre suppléant et du ministre des Finances (M. Abbott), déclare avec ceux qui lui font écho, qu'il n'y a pas de problème du chômage, ou du moins que s'il y a problème, il est si peu important qu'il ne tire guère à conséquence.

Monsieur l'Orateur, comment diable peut-on obtenir un acte positif pour régler le problème du chômage de la part d'un Gouvernement qui dit que le problème n'existe pas? On nie la prémisse même de l'argument. Par conséquent, tout l'argument qui suit est un coup d'épée dans l'eau. Le parti CCF, en appuyant son sous-amendement, si tant est qu'il ait cherché à le faire, a préconisé l'adoption de solutions socialistes usées qu'on fait habituellement ressortir dans des cas comme celui-ci. Jongler ainsi avec l'économie, au mépris des lois économiques, n'est pas plus une garantie de succès que ce le fut dans d'autres pays. Le parti CCF s'attent-il sérieusement, par l'éclat et la furie de son éloquence, de convertir le Gouvernement à la dialectique socialiste? Ses membres ne sont pas naïfs à ce point. Mais ils espèrent que leurs discours flamboyants, à l'adresse de la masse, agiront peut-être sur les esprits peu réfléchis et sans discernement.

Au contraire, l'amendement proposé par l'opposition officielle constitue un effort réel et raisonnable en vue de persuader le Gouvernement de se pencher sur le problème et d'étudier les faits. Il reconnaît que, le Gou-

vernement ne croyant pas qu'il existe un problème, on ne peut s'attendre à l'adoption de correctifs. En somme, dans sa proposition d'amendement, l'opposition officielle dit au Gouvernement: nous ne vous croyons pas lorsque vous prétendez que tout va comme sur des roulettes, mais examinons sérieusement toutes les données disponibles. S'il ressort de cet examen que vous aviez raison, tout le monde, tous les Canadiens, seront satisfaits. Sinon, vous saurez que vous vous êtes trompé et vous aurez obtenu du même coup une opinion éclairée qui ne manquera pas de vous aider à imaginer les moyens propres à résoudre le problème.

En passant, je tiens à féliciter hautement le député d'Yorkton (M. Castleden) du discours réfléchi et raisonné qu'il a prononcé. Il a mis le doigt sur le point fondamental, savoir que l'embauche, au pays, dépend du maintien de nos exportations. Le commerce d'exportation, à son tour, dépend d'un régime de prix vraiment capable de soutenir la concurrence. Abstraction faite de quelques observations étrangères au sujet et de sa foi un peu naïve et puérile dans la réglementation des prix, la participation de l'honorable député a apporté un élément précieux dont j'aimerais le féliciter.

Le député ne semble pas se rendre compte, cependant, que la réglementation des prix entraîne la réglementation des salaires et que ces mesures gagnent le blé et d'autres denrées agricoles. De plus, les réglementations en vigueur pendant le temps de guerre avaient pour objet de contre-balancer l'effet des pénuries sur le régime des prix; or aujourd'hui il n'y a pas de pénuries mais plutôt une surabondance de denrées. Devrions-nous nous lancer dans un programme de régie en temps de paix? Je crains que les conséquences,—réduction obligatoire de la superficie ensemencée, directives quant au genre, à la quantité et à la variété des récoltes, pour n'en mentionner que quelques-unes,—risqueraient fort de déplaire aux mandants des députés. Il ne peut s'agir d'une action isolée, par bribes. Une fois qu'on commence, il faut aller jusqu'au bout dans cette voie.

Le député a bien voulu employer un exemple tiré de la médecine, en soulignant la nécessité du diagnostic avant le traitement, argument presque parfait en faveur de l'amendement que propose l'opposition officielle. Le diagnostic est souvent un procédé difficile et lent. Il exige un examen soigneux de tous les témoignages disponibles, et, dans les cas difficiles, la consultation de tous les experts qu'on peut trouver. Il ne s'agit pas d'une méthode fortuite et désinvolte. Le prétendu diagnostic rapide est le signe de